

Arrêté n° 3240

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 719-7,
VU les statuts de l'Université de Limoges,
VU la délibération du conseil d'administration du 25 avril 2016 portant élection de Monsieur Alain CÉLÉRIER à la Présidence de l'Université de Limoges,
VU l'ordonnance n° 202-347 et notamment son article portant prorogation du mandat de Monsieur Alain CÉLÉRIER à la Présidence de l'Université de Limoges,
VU l'arrêté du 31 janvier 2020 portant nomination de Mme Christèle HOSCAR dans l'emploi de Directrice générale des services de l'université de Limoges,
VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 portant nomination de M. Michel SENIMON dans l'emploi de Directeur des Ressources Humaines et Directeur général des services adjoint de l'université de Limoges,
VU le règlement des achats publics de l'Université de Limoges
VU le règlement relatif aux déplacements professionnels des agents de l'Université de Limoges,

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature.

Délégation de signature est donnée à M. Michel SENIMON, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Président de l'université de Limoges, les actes définis à l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2 - Gestion des Ressources Humaines.

- Actes et mesures d'ordre intérieur concernant le service DRH (service Enseignants et service BIATSS) ;
- Actes relatifs à la gestion du recrutement des personnels (à l'exception des contrats de travail et arrêtés de nomination) et notamment : attestation de salaire, attestation d'embauche, attestation du Pôle Emploi, certificat de travail, convocation à recrutement, déclaration GUSO ;
- Actes relatifs à la gestion des carrières et notamment tels que états de service, arrêtés d'avancement de grade et d'échelon ;
- Actes relatifs à la gestion du temps de travail et notamment : autorisations de travail à temps partiel, actes de gestion des congés annuels ou de maladie (de toute nature), des accidents du travail et des maladies professionnelles (sauf l'imputabilité au service), des congés maternité et paternité, actes d'aménagement d'horaires des femmes enceintes, de gestion des comptes épargne temps (CET), ainsi que les autorisations d'absence ;
- Actes relatifs à la gestion de la paye (à l'exception de ceux régissant le service des personnels enseignants) et notamment : les états liquidatifs, les demandes d'acomptes, les certificats administratifs pour l'Agence Comptable, les versements IRCANTEC et IGRANTE, les précomptes MGEN, les attestations SFT, la prise en charge des frais de transports domicile/travail ;

- Actes relatifs à l'attribution et à la gestion des positions administratives à l'exception du détachement, de la mise en disponibilité et des réintégrations qui en résultent ;
- Actes relatifs à la formation des personnels et notamment les convocations de stagiaires valant ordre de mission ;
- Ampliations de tous les actes administratifs et décisions relevant de la compétence de la Direction des Ressources Humaines de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SENIMON, Mme Christèle HOSCAR, Directrice générale des services, est autorisé(e) à signer les mêmes actes.

ARTICLE 3 - Subdélégation.

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 4 - Validité.

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication sur le site internet de l'Université de Limoges.
- de sa transmission à l'autorité rectorale.

Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégant ou à la cessation des fonctions du délégataire.

ARTICLE 5 - Exécution.


Le présent arrêté abroge et remplace tout autre arrêté consenti aux mêmes délégataires.

Madame la Directrice générale des services et Madame l'Agent comptable de l'université de Limoges sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de son exécution.

Fait à Limoges, le 20 avril 2020

Le Président

Signé électroniquement par : Alain Lejeune
Date de signature : 11/05/2020
Qualité : Président de l'Université de Limoges



Publié le : 11 mai 2020

Transmis le : 11 mai 2020

Copies délivrées :

Intéressé(e)(s)

Mme l'Agent Comptable

M. le Directeur de Cabinet

M. le Directeur des Affaires Financières

M. le Directeur des Ressources Humaines

Deux spécimens de signature de M. SENIMON :

Two handwritten signatures in blue ink. The first is a large, stylized signature. The second is a smaller, more compact signature. The word "ou" is written between the two signatures.

Spécimen de signature de Mme Christèle HOSCAR :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial or set of letters.